Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261124-D_26_11_146-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 novembre 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 17/11/2026
Date d'affichage
Le 17/11/2026

Nombre de conseillers :23

En exercice : 23

***Présents* : 19**

***Votants* : 22**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur BRAULT Hugues, Maire de La Richardais.

Étaient présents : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **HELEUX** Hubert, , **COUSTILLET** Yves, **VIDEAU** Fabrice, **PERSON** Olivier, **FORESTIER** Mikaël, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly, **CARNET** Catherine, **GROUALLE** Véronique, **DUPONT** Clothilde, **DOGUÉ** Marie-Noëlle, **RANVEL** Roselyne et **COSSE-LE-GRAND** Corinne

4 Absents excusés : Messieurs **MEHOUAS** Philippe, **DUPOIRON** Denis, **et** Mesdames **CRISAN-REVOL** Adina, **LEROY** Valérie

3 Pouvoirs : Monsieur **MEHOUAS** Philippe donne pouvoir à Madame GRIGNON-SINAY Sylvie , Monsieur **DUPOIRON** Denis donne pouvoir à Monsieur BRAULT Hugues, Madame **CRISAN-REVOL** Adina donne pouvoir à Madame COSSE-LE-GRAND Corinne,
Madame **LEROY** Valérie se retire du vote

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame GRIGNON-SINAY Sylvie

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 24/11/2026 :
Le Maire
Hugues BRAULT

Délibération n° 26-11-146

➢ Attribution Marché construction d'une maison de santé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 1°, relatifs à la procédure adaptée ;

Vu le dossier de consultation des entreprises relatif au marché public de travaux pour la construction d'une maison de santé à La Richardais ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Vu les résultats de l'examen des offres présentés à la Commission d'appel d'offres réunie le jeudi 22 octobre 2026 ;

Déroulement de la procédure

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261124-D_26_11_146-DE

Considérant que la commune de La Richardais a engagé une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de construction d'une maison de santé, le montant estimé du marché étant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de travaux ;

Considérant que la date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 10 septembre 2026 à 12h00 ;

Considérant que 96 plis ont été réceptionnés sur la plateforme de dématérialisation, dont un pli hors délai ;

Considérant que l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la maîtrise d'œuvre en phase PRO, en juin 2026, s'élevait à 1 564 564,28 € HT, soit 1 877 477,14 € TTC, comprenant notamment les cloisons plombées ainsi qu'une plus-value de 49 800 € HT liée à la présence de terrain rocheux, identifiée à la suite de l'étude géotechnique G2 PRO ;

Critères d'analyse des offres

Considérant que les offres ont été analysées conformément aux critères définis dans le règlement de consultation, selon une pondération totale de 100 points, répartie comme suit :

- Le prix : 40 points ;
- La valeur technique : 60 points, décomposée en deux sous-critères :
    - Le cahier de matériel : 25 points, portant notamment sur la conformité des fiches techniques, les descriptifs des équipements proposés et leur conformité au CCTP ;
    - Le mémoire technique : 35 points, portant sur le planning d'exécution, les études et descriptions techniques en lien avec le chantier, ainsi que les moyens humains et matériels affectés à l'opération.

Considérant que l'analyse technique a notamment porté sur la qualité et la conformité des matériels proposés, la cohérence du planning d'exécution, la pertinence des solutions techniques et l'adéquation des moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation des travaux ;

Examen de la régularité des offres

Considérant que certaines offres ont fait l'objet d'un examen particulier au regard des exigences fixées dans les documents de la consultation, notamment concernant la réalisation des visites obligatoires, la signature des actes d'engagement et le respect du cadre de présentation des mémoires techniques ;

Considérant que les offres concernées ont été examinées au regard des dispositions du Code de la commande publique et que les motifs ainsi que les suites données à ces situations sont détaillés dans le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que ces éléments ont été pris en compte dans le processus d'analyse et de sélection des entreprises retenues pour les différents lots ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261124-D_26_11_146-DE

Résultats de l'analyse et proposition d'attribution

Considérant que le marché comporte treize lots correspondant aux différents corps d'état nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 22 octobre 2026, a examiné les résultats de l'analyse des offres et validé les propositions d'attribution aux entreprises retenues pour chacun des treize lots ;

Considérant que les offres retenues sont les suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage – Démolition	CPDESAMIANTE	143 672,64 €	172 407,17 €
2	VRD	EVEN TP	255 971,42 €	307 165,70€
3	Gros œuvre	MARC	155 977,56 €	187 173,07 €
4	Construction ossature bois, couverture zinc, menuiseries extérieures, bardage bois	CCL CONSTRUCTIONS	508 327,78 €	609 993,34 €
5	Cloisons, doublages, plafonds	CIMÉO	73 858,40 €	88 630,08 €
6	Menuiseries intérieures	MARTIN	38 343,71 €	46 012,45 €
7	Peinture – Nettoyage	GRIFFON PEINTURES	17 284,62 €	20 741,54 €
8	Plafonds suspendus	OPI	52 379,13 €	62 854,96 €
9	Chape, revêtements de sols durs et souples, faïence	MICHEL LAIZE	32 180,81 €	38 616,97 €
10	Agencement	ANTOINE AGENCEMENT	45 128,12 €	54 153,74 €
11	Plomberie, chauffage, ventilation	AIR V	128 307,45 €	153 968,94 €
12	Électricité CFO/CFA	TECHNIC ELEC	75 374,12 €	90 448,94 €
13	Paysage	JOURDANIERE	34 843,60 €	41 812,32 €
	TOTAL GÉNÉRAL		**1 561 649,36 € HT**	**1 873 979,22 €**

Validation des prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Considérant que certains lots comportaient des prestations supplémentaires éventuelles destinées à compléter les aménagements et équipements de la future maison de santé ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse et du recalage des offres, il est proposé de retenir les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Entreprise	Désignation de la prestation supplémentaire	Montant HT	Montant TTC
Lot 2 – VRD	EVEN TP	Offre de base	252 846,47 €	303 415,76 €
		PSE 8 – Engazonnement des zones après démolition	+ 3 124,95 €	3 749,94 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261124-D_26_11_146-DE

		Total du lot 2	**255 971,42 €**	**307 165,70 €**
Lot 4 – Construction ossature bois, couverture zinc, menuiseries extérieures, bardage bois	CCL CONSTRUCTIONS	Offre de base	503 509,56 €	604 211,47€
		PSE 1 – Portillons	+ 4 818,22 €	5 781,86 €
		Total du lot 4	**508 327,78 €**	609 993,34 €
Lot 10 – Agencement	ANTOINE AGENCEMENT	Offre de base recalée	33 684,45 €	40 421,34 €
		Déduction – Paillasse infirmerie et stérilisation	- 1 020,42 €	-1224,50 €
		PSE 2 – Mobilier infirmerie et stérilisation	+ 2 985,60 €	3 582,72 €
		PSE 3 – Mobilier dentaire et généraliste	+ 8 956,80 €	10 748,16 €
		PSE 4 – Lettrage	+ 521,69 €	626,03 €
		Total du lot 10	**45 128,12 €**	**54 153,74 €**
Lot 11 – Plomberie, chauffage, ventilation	AIR V	Offre de base	114 058,95 €	136 870,74 €
		PSE 6 – Paillasse postformée infirmerie et stérilisation	+ 4 657,50 €	5 589,00 €
		PSE 7 – Paillasse postformée dentaire et généraliste	+ 9 591,00 €	11 509,20 €
		Total du lot 11	**128 307,45 €**	**153 968,94 €**
Lot 13 – Paysage	JOURDANIERE	Offre de base	31 039,10 €	37 246,92 €
		PSE 8 – Engazonnement des zones après démolition	+ 3 804,50 €	4 565,40 €
		Total du lot 13	**34 843,60 €**	**41 812,32 €**

Considérant qu'après intégration des prestations supplémentaires éventuelles retenues et recalage des offres, le montant global du marché pour les treize lots s'élève à **1 561 649,36 € HT**, soit un montant inférieur de 2 914,92 € HT à l'estimation prévisionnelle établie par la maîtrise d'œuvre, fixée à 1 564 564,28 € HT, représentant un écart de -0,19 % ;

Considérant qu'il convient désormais de soumettre au Conseil municipal l'approbation de l'attribution des treize lots, la validation des prestations supplémentaires éventuelles et le montant global actualisé du marché, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces afférentes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité *(Madame LEROY se retire du vote)* décide :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261124-D_26_11_146-DE

- **D'approuver** l'attribution des treize lots du marché public de travaux relatif à la construction d'une maison de santé aux entreprises retenues, conformément au tableau récapitulatif présenté ci-dessus.
- **D'approuver** la prise en compte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) retenues pour les lots 2, 4, 10, 11 et 13, conformément au détail présenté dans le rapport d'analyse des offres.
- **D'approuver** le montant global des marchés attribués, après intégration des prestations supplémentaires éventuelles et recalage des offres, qui s'élève à **1 561 649,36 € HT, soit 1 873 979,22 €TTC** pour l'ensemble des treize lots.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues pour chacun des treize lots, intégrant les prestations supplémentaires éventuelles validées, ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles, administratives et financières afférentes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution, conformément aux conditions financières et techniques approuvées par le Conseil municipal.
- **De préciser** que les dépenses correspondantes seront imputées aux crédits inscrits au budget communal pour la réalisation de cette opération, dans le cadre de l'APCP.
- **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de toutes les formalités administratives et réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
À La 24/11/2026
Le Maire,
Hugues BRAULT



Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261124-D_26_11_146-DE